

Séance ordinaire du 25 février 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinq jour du mois de février deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente-et-un, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Steve Dorval et Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-01-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-19

Félicitations à l'équipe de hockey les Commandeurs de Pointe-Lévy

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'équipe de hockey les Commandeurs de Pointe-Lévy pour avoir remporté la finale de la classe AA lors du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, première victoire d'une formation lévisienne à ce tournoi, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-20

Période de questions

Environ dix personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2019-01-21

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 et de la séance extraordinaire du 18 février 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 février 2019 et de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-22

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 février 2019

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 février 2019 est déposé.

CV-2019-01-23

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019

[Document d'aide à la décision GRE-2019-034](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-01-24

Affectation de la réserve financière des cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2019-002](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 220 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2019-002, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau mentionnés au règlement RV-2006-05-38 créant cette réserve

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-25

Convention de recherche à intervenir avec l'Université Laval concernant la Chaire de recherche en eau potable

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2019-001](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure la convention de recherche à intervenir avec l'Université Laval, concernant la Chaire de recherche en eau potable, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-TE-2019-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-26

Financement de la dépense relative au projet de remplacement de systèmes mécaniques de bâtiments et au projet de remplacement des équipements de gestion informatisée

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-002](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative au projet de remplacement de systèmes mécaniques de bâtiments et au projet de remplacement des équipements de gestion informatisée, d'affecter un montant de 238 100 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2020, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-27

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2019-003](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 200 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2019-003, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés, endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-28

Bilan du plan d'action 2017-2018 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-002](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le bilan du plan d'action 2017-2018 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-29

Approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2019-020](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'approuver le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-30

Renouvellement de l'entente 2259 sur le programme de supplément au loyer à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2019-050](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De renouveler l'entente 2259 sur le programme de supplément au loyer à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, jusqu'au 31 mars 2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'assurer le financement de cette entente dans une proportion de 10 % de l'aide accordée aux locataires, jusqu'à son échéance, et d'en confier la gestion à l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-31

Acheminement vers la route de la Beauce sur le territoire de la ville et autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

[Document d'aide à la décision DEV-2019-014](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter l'acheminement vers la route de la Beauce sur le territoire de la ville et d'autoriser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à installer la signalisation d'acheminement nécessaire sur le réseau dont il a la responsabilité d'entretien.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-32

Appel de propositions relatif au programme de commandites pour le Complexe aquatique multifonctionnel

[Document d'aide à la décision DEV-2019-016](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à procéder à un appel de propositions relatif au programme de commandites pour le Complexe aquatique multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-33

Adhésion au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec pour le renouvellement des licences de la Suite bureautique Microsoft office 365

[Document d'aide à la décision APP-2019-017](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats afin de procéder, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, au renouvellement du *Contrat entreprise Microsoft* pour les licences de la *Suite bureautique Office 365* pour une durée de 36 mois au montant estimé à 648 130,03 \$, avant TPS et TVQ.

De s'engager à respecter les termes du contrat avec le prestataire retenu par ce centre comme si la Ville avait contracté directement avec ce fournisseur à qui le contrat est adjugé.

D'octroyer le contrat à Microsoft et son revendeur Softchoice pour le renouvellement du *Contrat entreprise Microsoft* (numéro 4787014) pour les

licences de la *Suite bureautique Office 365* et de payer à ce centre les frais de courtage prévus.

D'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer tout document requis par ce centre et par Microsoft et Softchoice dans le cadre de cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-34

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-83 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2019-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-83 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CV-2019-01-35

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778, chemin Harlaka, secteur Pintendre) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2019-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- de supprimer, dans la grille des spécifications applicable à la zone C2778, la note 276 autorisant spécifiquement certains usages et de supprimer les normes afférentes à cette note;
 - d'autoriser les classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778 et prévoir les normes afférentes à ces classes d'usages;
 - d'abroger l'article 341.1 prévoyant une disposition spécifique applicable dans la zone C2778.
-

CV-2019-01-36

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone

I1325 à même une partie de la zone C1308, située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2019-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone I1325 à même une partie de la zone C1308.

CV-2019-01-37

Adoption du Projet de règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778, chemin Harlaka, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-019](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-38

Adoption du Projet de règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I1325 à même une partie de la zone C1308, située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-027](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-027.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-39

Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2927 à même une partie de la zone H2925, rue de Berry, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-042](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-34.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-40

Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la Pointe-De-Lévy)
[Document d'aide à la décision URBA-2019-051](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-32.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-41

Adoption du Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire)
[Document d'aide à la décision URBA-2019-008](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement a pour objet :

- modifier la carte 5 afin d'agrandir, de manière mineure, le périmètre d'urbanisation;
- modifier la carte 9 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et un lac qui est artificiel selon ce ministère;
- modifier les articles 39, 40, 41 et 42 concernant le plan de gestion des milieux naturels afin d'en retirer les passages qui traitent de son intégration dans la réglementation d'urbanisme;

- d'ajouter deux paragraphes quant au calcul des densités applicables à un usage non résidentiel;
- d'ajouter un alinéa aux articles 101 et 107 afin de préciser que le coefficient d'occupation du sol minimum prévu ne s'applique pas aux écoles primaires et secondaires et aux complexes sportifs collégiaux ou universitaires ;
- d'ajouter un alinéa aux articles 102 et 108 afin de préciser qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une proportion minimale de stationnement souterrain et étagé pour les écoles primaires, secondaires et les arénas et aux complexes sportifs collégiaux ou universitaires ;
- modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin :
 - d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation périurbaine » à l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;
 - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine » à l'aire d'affectation « Noyau de proximité de type 1 » adjacente;
 - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Consolidation urbaine » adjacente;
 - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » à l'aire d'affectation « Récréo-écologique » adjacente;
 - de créer une nouvelle partie d'une aire d'affectation « Artère commerciale » qui comprendra un secteur présentement localisé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Consolidation urbaine »;
 - d'ajouter un secteur situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Rurale » dans l'aire d'affectation « Consolidation périurbaine » adjacente;
- modifier la carte 24 afin de retirer un cours d'eau qui a été détourné à la suite d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et trois lacs qui sont artificiels selon ce ministère ;

ATTENDU que la greffière mentionne que le changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption est :

- l'ajout aux articles 101, 102, 107 et 108 des complexes sportifs collégiaux ou universitaires ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-06-97.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-42

Adoption du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme Vieux-Lévis, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-049](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de créer la zone L2179 à même une partie de la zone H2184 et de la zone M2185 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- de créer la zone H2206 à même une partie de la zone H2208 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- de créer la zone H2219 à même une partie de la zone H2225 et de la zone H2218 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- de remplacer la zone H2125 par la zone P2125 et de prévoir les usages et normes afférents à cette zone;
- de modifier les usages et normes afférents aux zones P2158, H2164, M2141, M2171, M2174, M2177, P2181, M2188, M2194, H2208, H2225, M2905, M2906, M2907 et M2908 ;

ATTENDU que la greffière mentionne que le changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption est :

- le retrait du règlement d'une disposition qui avait pour effet de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone M2185, qui est toujours existante, dans le but de corriger une erreur ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-43

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-01-44

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Helder Duarte, directeur technique et entraîneur-cadre de l'Association régionale de soccer de Québec

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Helder Duarte, directeur technique et entraîneur-cadre de l'Association régionale de soccer de Québec, et de lui rendre hommage pour sa contribution exceptionnelle au développement du soccer au Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-45

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

À 19 heures 25, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
